

le 25 janvier 1991

(Traduction)

Monsieur l'ambassadeur,

J'ai l'honneur de me reporter à votre note n° 001 du 17 janvier 1991, à laquelle était annexé le Mémorandum d'accord du 13 juin 1990 concernant l'Accord modifié du 9 mars 1959 entre les États-Unis d'Amérique et le Canada régissant le tarif des péages applicables à la Voie maritime du Saint-Laurent.

J'ai en outre l'honneur de vous informer que la proposition visant à modifier à nouveau l'Accord du 9 mars 1959 en vue d'y introduire des tarifs d'encouragement pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1990 au 30 septembre 1990 agréée au gouvernement des États-Unis d'Amérique et que votre Note et la présente Note en réponse constituent entre nos deux gouvernements un Accord entrant en vigueur à la date de la présente Note.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

Pour le Secrétaire d'État

Son Excellence

Monsieur Derek H. Burney

Ambassadeur du Canada